



# Info-CRAC<sup>MD</sup>

Décembre 2001 / janvier 2002 Vol. 15 no 6 • 1,00 \$

LA DIMENSION HUMAINE DES AFFAIRES CORPORATIVES

## Entrée en vigueur du projet de loi fédéral S-11 La plus importante révision de la LCSA depuis 1975

Après plusieurs années d'études et de consultations, le projet de loi S-11 est finalement entré en vigueur le 24 novembre 2001. Les juristes responsables de livres de sociétés fédérales, seront appelés à proposer une mise à jour des règlements à leurs clients afin de profiter de la flexibilité accrue que procurent les modifications.

### Un mot de la présidente

*Chers clients et amis,*

*L'année 2001 a été très prolifique en rebondissements de toutes sortes.*

*Personne n'oubliera celui du « World Trade Center ». Bien au-delà des édifices détruits, la mort de gens innocents restera gravée dans nos mémoires et dans nos cœurs.*

*On dit que le monde ne sera plus jamais pareil depuis le 11 septembre. Alors, faisons en sorte que les changements qui s'opèrent soient pour le mieux! À l'orée de 2002, la vie continue et le travail aussi, alors pourquoi ne pas le faire avec plaisir? C'est tellement meilleur!*

*C.R.A.C. a redoublé d'ardeur depuis plusieurs mois afin de vous présenter une nouvelle application électronique qui non seulement vous simplifiera la vie, mais vous permettra de profiter d'un avantage stratégique.*

*INCOWEB, c'est un outil que nous avons développé en pensant à vous. INCOWEB, c'est un moyen de rester compétitif et de prendre facilement le virage technologique.*

Suite page 2

### Rappelons certains changements :

- Résidents canadiens : 25 % seulement des administrateurs doivent être des résidents canadiens. Par contre, pour certaines activités réglementées (ex. : l'édition et la vente de livres), la majorité est encore requise. Le critère de résidence est abrogé pour les comités du conseil ;
- Le retrait de l'interdiction à fournir une aide financière à certaines personnes liées (actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, filiales) ;
- Le siège social sera dorénavant établi dans une province. Il sera donc possible de changer l'adresse du siège social à l'intérieur de la province indiquée dans les statuts sans avoir à produire des statuts de modification, ni les frais afférents.

### La charte fédérale plus populaire que la provinciale ?

En Ontario, où le critère de « résidence canadienne » est de 50 % et où le coût de constitution est plus élevé, la charte fédérale augmentera possiblement en popularité. Si, au Québec, ces éléments ne sont pas pertinents, d'autres facteurs pourraient l'être.

Signalons notamment la possibilité de s'incorporer électroniquement au fédéral alors que cette alternative n'est pas encore offerte pour une charte québécoise.

**Campagne publicitaire INCOWEB :  
« Jouez gagnant sur tous les plans ! »**

Détails page 3

**Mot de la présidente** (suite)

*Si, comme moi, vous aimez gagner, je vous invite à nous accompagner sur la route du succès : vous jouerez gagnant sur tous les plans.*

*Au nom de toute l'équipe du C.R.A.C., je vous souhaite chaleureusement, ainsi qu'à vos proches, de belles Fêtes de Noël, de la santé ainsi que la paix sur Terre.*



Thérèse Fredette

## Conférence de l'ACAJ du 24 octobre 2001 : Un succès retentissant

Avec près de 150 participants, cette conférence donnée par Me Gilles Bertrand du cabinet Pouliot Mercure a commenté un grand nombre des impacts du projet de loi S-11. Le C.R.A.C. est heureux d'avoir commandité cet événement. Nous en profitons pour féliciter la gagnante des billets pour la coupe Grey, Mme Gianna Scarola du cabinet Kugler Kandestin.

## Délais des services corporatifs en date du 1<sup>er</sup> décembre 2001

SERVICES	PROVINCIAL	FÉDÉRAL
TaxExpress™ (n° TPS / TVQ / RAS)	5 à 10 jours	—
Recherche et réservation d'un nom	*24 heures	24 heures
Certificat de constitution (papier)	*2 à 3 jours	2 jours
Certificat de constitution (électronique) INCOWEB™	—	4 à 6 heures
Certificat de modification	*2 à 3 jours	2 jours
Certificat de continuation, de prorogation ou de fusion	*1 semaine	3 à 6 jours
Certificat de dissolution	2 à 3 semaines	2 à 3 jours
Avis de changement (fédéral) ou déclaration modificative (Qué.)	2 à 3 semaines	2 jours
Lettres patentes pour personnes morales à but non-lucratif	*1 semaine	20 jours
Attestation / certificat de régularité ou de conformité	*24 heures	48 heures
Reconstitution	—	3 à 6 jours
Déclaration initiale	1 à 2 semaines	—
Déclaration d'immatriculation	*1 à 2 semaines	—
Déclaration annuelle	*2 à 3 semaines	—
Révocation de radiation Art. 54 L.p.l.	*5 jours	—

*Ces délais peuvent varier légèrement selon le dossier traité (\*) = service prioritaire disponible.*

## Réflexion...

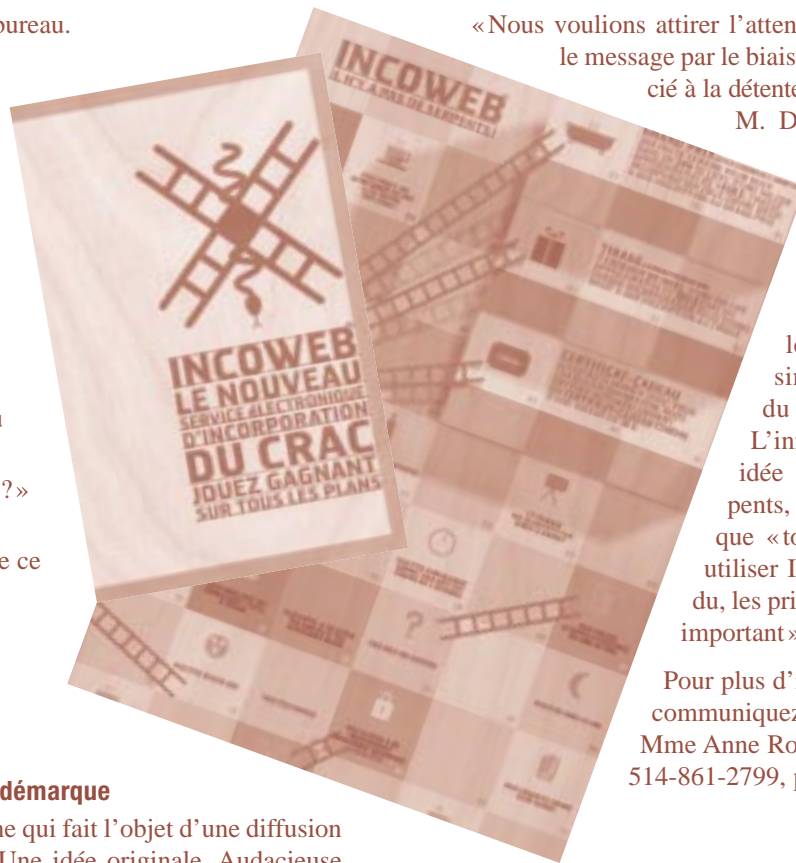
**« L'amour, c'est ce qui est (dans) la maison à Noël quand on arrête d'ouvrir les cadeaux et qu'on écoute. »\***

**Bob, 5 ans.**

*\* Réponse donnée dans le cadre d'un sondage effectué auprès de jeunes enfants sur la définition de l'amour.*

## Campagne publicitaire qui fait jaser : « Vous êtes gagnant sur tous les plans ! »

- Vous vous assoyez à votre bureau.
- Vous ouvrez votre courrier.
- Vous pensez aux Fêtes qui arrivent à grands pas.
- Vous croquez dans une pomme que vous avez apportée de la maison.
- Elle est savoureuse !
- Une des enveloppes contient un carton avec une riche texture de bois.
- Vous l'ouvrez. C'est un jeu d'échelles et de serpents.
- « Mais où sont les serpents ? » vous demandez-vous.
- Vous lisez pour comprendre ce que signifie cette affaire.
- « Ahh... c'est un jeu, une publicité avec des prix de participation pour... Incoweb ! »



« Nous voulions attirer l'attention et aussi renforcer le message par le biais du jeu, ce qui est associé à la détente et au plaisir » affirme M. Denis van Chestein de DvCom inc., entreprise spécialisée dans la communication et auteur de l'œuvre. « Le concept s'harmonise merveilleusement avec la simplicité d'utilisation du système (Incoweb). L'innovation dans cette idée est l'absence de serpents, pour renforcer l'idée que « tout le monde gagne à utiliser Incoweb ». Bien entendu, les prix offerts jouent un rôle important ».

Pour plus d'informations, communiquez avec Mme Anne Roy au 514-861-2799, poste 337.

### Une communication qui se démarque

Voilà le ton de cette campagne qui fait l'objet d'une diffusion auprès de tous nos clients. Une idée originale. Audacieuse diront certains. Assurément, elle se distingue de la publicité habituelle. C'était d'ailleurs l'un des objectifs visés.

## P O R T R A I T

### Mariage de Jean-François et Emmanuelle

C'est le 22 septembre dernier que Me Jean-François Nadon du département des marques de commerce a concrétisé un projet de vie spécialement cher à son cœur : il a uni sa destinée à celle de sa conjointe Emmanuelle Hébert. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

